

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

-----

COMMUNE DE BOIS-DE-CÉNÉ

-----

## **Arrêté n° 81-2023**

Le Maire de Bois-de-Céné,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'organisation du marché des 4 saisons le dimanche 21 mai 2023, place des Trois Baronets à Bois-de-Céné ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation place des Trois Baronets à Bois-de-Céné afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant qu'il convient de fermer partiellement la circulation des automobilistes sur la place des Trois Baronets à Bois-de-Céné le dimanche 21 mai 2023 ;

## **ARRÊTE**

**Article 1** : La place des Trois Baronets à Bois-de-Céné sera fermée partiellement à la circulation des automobilistes pour permettre l'installation des stands des producteurs locaux qui seront présents lors du marché des 4 saisons, le dimanche 21 mai 2023.

**Article 2** : Des ganivelles seront installées par les services municipaux pour laisser des places disponibles devant la boulangerie pour les personnes à mobilité réduite et pour interdire le passage des voitures sur le reste de la place des Trois Baronets dès le samedi 20 mai 2023 à partir de 19 heures et ce, jusqu'au dimanche 21 mai 2023 à 14 heures.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Le maire de la commune de Bois-de-Céné, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée et les services techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bois-de-Céné, le 12 mai 2023

Le Maire,  
Yoann GRALL